

LA VIE A SAINT DENIS

N°2 - JUIN 2021

Éditorial de Patrick MENON
Maire de Saint-Denis-sur-Loire



Chères Dionysiennes, chers Dionysiens,

Comme je vous l'avais déjà dit dans le bulletin municipal annuel, pour l'avenir de tous, « pensez à la vaccination ».

Je sais que vous êtes nombreux à l'avoir faite, élus compris.

Il m'est important de vous rappeler votre rendez-vous citoyen à voter aux élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochain où tout sera bien évidemment mis en place pour votre sécurité sanitaire.

Le 8 avril dernier, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021. Vous en trouverez un peu plus loin les diverses composantes et les travaux et achats prévus.

En ce qui concerne les travaux de cette année : l'enfouissement des réseaux, rue du Château d'eau, se poursuit et devrait se terminer début juillet. La réfection de l'entrée de la mairie est aussi en cours et sera finie au mois d'août. Le parking de l'école va être refait cet été avec une voie piétonne sécurisée. Un parcours de santé, pour tous les âges, va être installé sur le complexe sportif. La voie verte entre Saint Denis et Ménars va être réalisée. Les études pour l'aménagement paysager, rue de la Loire, se poursuivent.

Depuis début avril vous avez pu voir en vous promenant sur la levée de la Loire, des panneaux, à chaque entrée de village, matérialisant ce qui est remarquable particulièrement en termes de culture et de patrimoine dans notre commune. Je remercie les conseillers municipaux qui se sont investis dans ce projet et les agents communaux pour leur installation.

Coté fleurissement, des jardinières ont été installées sur le mur de la place de l'église et les deux parterres de rosiers ont été refaits. Beau succès également pour la distribution des graines pour embellir les pieds de murs donnant sur la voie publique. 40 d'entre vous sont venus s'en procurer à la mairie.

Dans le domaine de l'urbanisme, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en est au stade du zonage et du règlement, pour être validé en juillet 2022. Notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) devait être modifié pour pouvoir accueillir le projet privé « Les Terrasses de Saint Denis sur Loire » (résidence intergénérationnelle). La modification a été acceptée par AGGLOPOLYS lors du conseil communautaire du 27 mai. Ne reste plus qu'à l'initiateur du projet de poursuivre ses démarches.

Enfin nous vous remettons la nouvelle version du plan de la commune réalisée grâce aux annonceurs, que nous remercions chaleureusement, par Infocom Edition.

Vous souhaitant une bonne lecture avec beaucoup de plaisir pour cet été.



Saint-Denis
sur
Loire

SOMMAIRE

p 1- Éditorial

p 2 - 3 - Le budget communal

p 4 - Lutte contre le frelon
asiatique

p 4 - La chenille processionnaire

www.saintdenissurloire.fr



LE BUDGET COMMUNAL

par Philippe VIGIÉ DU CAYLA

Le budget primitif (BP) de l'exercice 2021 et le compte administratif (CA) de l'exercice 2020 ont été adoptés à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 8 avril 2021.

Le budget est composé de deux sections :

- **La section de Fonctionnement** : elle permet de gérer la commune au quotidien en comptabilisant les différentes recettes et dépenses. Elle est principalement financée par la fiscalité locale (taxes foncières), les sommes versées à la commune par Agglopolys (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et par l'État (compensation de la taxe d'habitation,).
- **La section d'Investissement** : elle permet de réaliser nos projets, d'acheter ou de construire des immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules, matériels...) et de réaliser des travaux importants, par exemple de voirie, d'enfouissement de réseaux, de restauration de bâtiments. Elle est financée principalement par deux ressources (en dehors des subventions sollicitées auprès d'organismes divers) : l'autofinancement venant des excédents cumulés de fonctionnement des années précédentes et l'emprunt.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif (CA) est le document qui retrace l'historique des mouvements de fonctionnement et d'investissement au cours d'un exercice comptable (année civile). Il est préparé et présenté par l'ordonnateur (le Maire).

Grandes lignes du compte administratif 2020: (Dépenses & Recettes réelles, hors opérations d'ordre)

Dépenses de fonctionnement	652 487,09 €
Charges à caractère général	115 012,78 €
Charges de personnel	281 233,46 €
Charges de gestion courante	85 803,37 €
Charges financières	4 387,13 €
Charges exceptionnelles	166 050,35 €

Recettes de fonctionnement	1 178 667,15 €
Excédents reportés	497 720,98 €
Atténuations de charges	45 709,25 €
Produits de gestion courante	37 244,88 €
Dotations d'État et autres	70 945,30 €
Impôts et taxes	499 112,83 €
Produits financiers et exceptionnels	3 797,44 €
Opération d'ordre	24 136,47 €

Dépenses d'investissement	244 172,95 €
Immobilisations incorporelles	59 665,79 €
Immobilisations corporelles	117 367,60 €
Emprunts et dettes	43 003,09 €
Opérations d'ordre	24 136,47 €

Recettes d'investissement	156 584,55 €
Solde d'exécution reporté	19 263,04 €
Subventions d'investissements	1 610,11 €
Dotation, fonds divers et réserves	114 840,45 €
Opérations d'ordre	20 870,95 €

Principaux travaux et achats réalisés en 2020 (en TTC) :

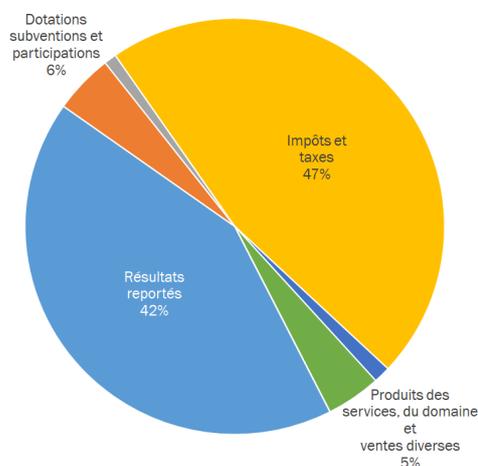
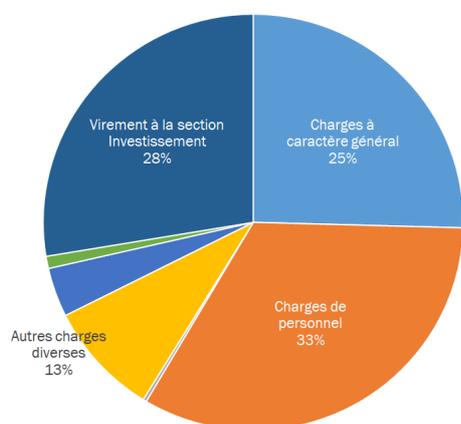
- Acompte des travaux d'effacement des réseaux rue du Château d'eau - 1ère Tranche : 90 075 €
- Luminaires lotissement Les Ouches : 7 849 €
- Camion benne Ivéco : 38 584 €, camionnette Renault Kangoo : 9 552 € et tondeuse autoportée : 7325 €
- Travaux à l'intérieur de l'église : 8 571 €
- Revêtement sol ancienne classe : 3 338 €
- Panneaux de signalisation : 2 532 €
- Vitrines pour affichage au cimetière : 1 014 €

LE BUDGET PRIMITIF 2021

La section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	1 036 970 €
Charges à caractère général	263 627 €
Charges de personnel	343 100 €
Atténuation de produits	2 724 €
Autres charges de gestion courante	91 662 €
Dépenses imprévues (réserves)	39 655 €
Charges financières et exceptionnelles	9 845 €
Virement à la section Investissement	286 357 €

Recettes de fonctionnement	1 036 970 €
Résultats reportés	438 591 €
Atténuations de charges	13 500 €
Produits de gestion courante	43 700 €
Dotations d'État et autres	47 714 €
Produits financiers et exceptionnels	0 €
Impôts et taxes	483 465 €
Opération d'ordre - transfert	10 000 €



La section d'Investissement :

La section Investissement du budget primitif 2021 s'équilibre à 458 045,68 €

Principales dépenses d'Investissement votées pour l'année 2021 (en TTC) :

- Solde des travaux d'effacement des réseaux rue du Château d'eau - 1ère Tranche : 105 000 €
- Aménagement d'une voie verte vers Ménars : 80 000 €
- Travaux de réfection du parking de l'école : 35 000 €
- Travaux de rafraîchissement de l'entrée de la mairie : 12 000 €
- Parcours de santé : 12 000 €
- Broyeur d'accotement : 6 000 €
- Marquage horizontal : 5 000 €

MAIRIE



Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

- Lundi de 16h00 à 18h00
- Jeudi de 09h00 à 12h00
- Vendredi de 16h00 à 18h00

Coordonnées de la mairie

19, rue de la Loire - 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Tél : 02 54 78 68 66

contact@saintdenissurloire.fr

www.saintdenissurloire.fr

Lutte contre le frelon asiatique

Connaître le frelon asiatique, un prédateur pour les abeilles

En plus d'avoir à faire face aux effets néfastes des pesticides, les insectes pollinisateurs, et notamment l'abeille domestique, sont confrontés depuis peu à une nouvelle espèce venue d'un autre continent, le frelon asiatique (*Vespa velutina*). Cette espèce de frelon est friande de tout type d'insectes.

Détruire les nids de frelons asiatiques : une nécessité

Deux actions peuvent être mises en place contre le frelon asiatique : le piégeage des reines ou la destruction des nids. Agglopolys a choisi la seconde action, car le piégeage peut présenter un risque important pour les autres espèces d'insectes (attirées également dans les pièges) lorsqu'il n'est pas réalisé dans les règles de l'art. Après confirmation qu'il s'agit bien d'un nid de frelons

asiatiques, Agglopolys se charge de sa destruction en faisant intervenir une entreprise spécialisée qui entrera en contact avec vous dans un délai de 72H par l'intermédiaire des coordonnées que vous avez saisies dans le formulaire. La totalité des frais d'intervention est prise en charge par Agglopolys. En ce qui concerne les nids repérés sur le domaine public, il faut en faire la déclaration à la mairie de sa commune qui se charge de faire procéder à la destruction.

Pour toute question :

Service Biodiversité
d'Agglopolys
Tél. 02 54 44 50 79
biodiversite@agglopolys.fr

Pour déclarer un nid :

agglopolys.fr



Autre danger : Les chenilles processionnaires

Dangereuses pour les hommes et les animaux, les chenilles processionnaires font leur retour au printemps, dans les jardins publics et privés. Il est important de vérifier que vos arbres ne soient pas infectés. Elles s'attaquent principalement aux résineux (pin, cèdre ou douglas) et chêne en les défoliant de façon très prononcée.

La chenille processionnaire possède des milliers de petits poils sur le corps qui se trouvent être très urticants et irritants pour une peau humaine. Dans certains cas une éruption cutanée douloureuse avec de fortes démangeaisons peut apparaître.



Pour les animaux notamment les chiens et les chats, un contact avec la chenille donne fréquemment des cas de nécrose de la langue. Les animaux curieux s'approchent et prennent contact avec leur truffe ou pire les prennent dans leur gueule. Une ulcération apparaît très vite, l'animal bave, les babines et la langue enflent et deviennent rouges. En cas de contact cutané ou avec les muqueuses il faut appeler immédiatement un vétérinaire afin de mettre en place un traitement le plus rapidement possible. En attendant, il faut bien rincer la gueule à l'eau froide et faire attention que le chien n'avale pas l'eau qui pourrait acheminer les poils urticants jusque dans son appareil digestif. Les mêmes symptômes peuvent

apparaître si l'animal se couche dans une herbe souillée.

A partir de la fin du mois de mai, il est courant que les chenilles aient dépassé le troisième stade larvaire, elles développent alors des poches contenant de microscopiques poils pourvus d'aiguillons urticants. A la fin du cinquième stade larvaire, les chenilles, pourvues de longues soies ornementales, tissent un cocon plus épais où elles se réfugient pour tisser leur chrysalide. 30 à 40 jours plus tard (à partir du milieu du mois de juillet généralement) apparaissent les adultes dont le vol nuptial peut durer jusqu'au début du mois de septembre.

Contre les chenilles urticantes, faites appel à un spécialiste : la meilleure solution est de mettre une gouttière tout autour de l'arbre afin que les chenilles soient guidées vers un récipient (sac en plastique ou autre) afin de les empêcher d'aller vers le sol. Attention au traitement chimique, certains traitements sont cancérigènes.

